

quotidienne pour se laver tous les deux jours. A l'opposé, 11,5 % prendraient plusieurs douches par jour. Seuls 3,5 % ne prendraient qu'une douche par semaine.

Tradition du parfum et cosmétique oblige, le passage par la salle de bain reste un rituel bien-être incontournable. Au total, les françaises passeraient en moyenne 46 minutes par jour dans la salle de bain, soit 11 minutes de plus que les français.

II – Les pictogrammes de danger et les produits dangereux

1. Les pictogrammes de danger

Les pictogrammes (ou symboles graphiques) utilisés en signalisation de santé et sécurité sur les lieux de travail peuvent servir à décrire une situation, à prescrire un comportement déterminé, ou encore à donner une indication de danger.

Dans les secteurs du travail et de la consommation, le règlement CLP (règlement (CE) n°1272/2008 modifié) définit les règles européennes de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques

Une classe de danger définit la nature du danger, qu'il s'agisse d'un danger physique, d'un danger pour la santé ou d'un danger pour l'environnement (exemples : liquides inflammables, cancérogénicité, dangers pour le milieu aquatique...). Le règlement CLP définit 28 classes de danger : dont

16 classes de danger physique,
10 classes de danger pour la santé,
1 classe de danger pour l'environnement

Sur une étiquette on doit trouver :

Nom et formule chimique du produit

Mention d'avertissement

La mention d'avertissement est un mot indiquant le degré relatif d'un danger.

On distingue 2 mentions d'avertissement : « DANGER » (utilisée pour les catégories de danger les plus sévères) et « ATTENTION ».

Mentions de danger

Une mention de danger « est une phrase qui décrit la nature du danger que constitue un produit chimique et, lorsqu'il y a lieu, le degré de ce danger ».

Un code unique constitué de la lettre « H » et de 3 chiffres est affecté à chaque mention de danger. Ces mentions de danger équivalent aux phrases de risque (phrases R) déjà utilisées dans le système européen.

Conseils de prudence

Les conseils de prudence ont la même fonction que la phrase de conseil (phrases S) ils se voient attribuer un code unique constitué de la lettre « P » et de 3 chiffres.

Un nombre limité de conseils de prudence doit figurer sur l'étiquette et sont choisis, parmi ceux qui sont associés aux catégories de danger du produit, en tenant compte des utilisations de ce produit.

Informations supplémentaires

Dans la section des informations supplémentaires, on peut notamment trouver, le cas

échéant des informations additionnelles sur les dangers.

Exemple d'étiquette :

Pictogrammes de danger

Société BONCOLOR
1 bis, rue de la Source 92390 PORLY
Tél. 01 23 45 67 89

TRICHLOROÉTHYLÈNE

DANGER

Mention d'avertissement : Peut provoquer le cancer.

Mentions de danger : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Se procurer les instructions avant utilisation.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Section des informations supplémentaires : Réservé aux utilisateurs professionnels.

N° CE 201-167-4

Liste des principaux pictogrammes :



SGH01



SGH02



SGH03



SGH04



SGH05



SGH06



SGH07



SGH08



SGH09

Liste des pictogrammes de sécurité :



sgh06 Ces produits **empoisonnent** rapidement, même à faible dose.



sgh08 Produits **cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction** (effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité, provoquer la mort ou la malformation du fœtus)



sgh03 Ces produits peuvent **provoquer ou aggraver un incendie** ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables. On les appelle produits **comburants**



sgh09 Ces produits provoquent des **effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique**



sgh02 Ces produits peuvent **s'enflammer (combustibles)**



sgh01 Ces produits peuvent **exploser au contact d'une flamme**



sgh07 Ces produits chimiques ont un ou plusieurs effets :

- **empoisonnement**
- **irritent** les yeux, la gorge, le nez ou la peau
- **provoquent des allergies cutanées, des vertiges**



sgh04 Ces produits sont des **gaz sous pression**



sgh05 Ces produits sont **corrosifs**